



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
**Direction régionale
de l'Abitibi-Témiscamingue
et du Nord-du-Québec**

Rouyn-Noranda, le 20 juillet 1993

CERTIFICAT D'AUTORISATION

Ministère de l'Énergie et des Ressources
Service des titres d'exploitation
5700, 4e avenue Ouest
Niveau 1
Charlesbourg (Québec)
G1R 6H1

N/Référence : 7610-08-01-80075-00
1063492

OBJET : Certificat d'autorisation, sablière, lots 6-7, rang III,
Canton Duverny

22C12-012

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation reçue le 26 avril 1993 et complétée le 5 juillet 1993, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2) le titulaire ci-haut mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'une sablière d'une superficie de 2,7 hectares et située sur les lots 6 et 7 du rang III, canton Duverny dans la municipalité de la Ville d'Amos, MRC d'Abitibi.



CERTIFICAT D'AUTORISATION

-2-

N/Réf. : 7610-08-01-80075-00
1063492

Le 20 juillet 1993

La demande de certificat d'autorisation et les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation:

TYPE DE DOCUMENT	DATE	SIGNATAIRE
Lettre à François Trudel	05-07-93	André Ouellet
Lettre à Noël Savard	21-04-93	André Ouellet
Plan 084-065	30-03-93	Serge Bélanger

Le projet devra être exploité conformément à cette demande de certificat et documents.

Les travaux d'exploitation peuvent être entrepris à compter de la date des présentes.

En outre, ce certificat d'autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre de l'Environnement,



NOËL SAVARD
Directeur régional

NS/FT/lid